

BURKINA FASO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2019- 0763 /PRES/PI
MINEFID portant nomination d'Administ
au Conseil d'administration de l'Institut na
de santé publique (INSP).

LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n° 2019-0004/PRES du 21 janvier 2019 portant nomination Premier Ministre ;
- VU le décret n° 2019-0042/PRES/PM du 24 janvier 2019 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2019-0139/PRES/PM/SGG-CM du 18 février 2019 portant attributions des membres du Gouvernement ;
- VU la loi n° 010-2013/AN du 30 avril 2013 portant règles de création de catégories d'établissement publics ;
- VU le décret n° 2014-615/PRES/PM/MEF du 24 juillet 2014 portant statut général des établissements publics de santé ;
- VU le décret n° 2018-0093/PRES/PM/MS du 15 février 2018 portant organisation du Ministère de la santé ;
- Vu le décret n° 2018-0621/PRES/PM/MS/MINEFID du 19 juillet 2018 portant création de l'Institut national de santé publique (INSP) ;
- VU le décret n° 2018-0938/PRES/PM/MS/MESRSI/MINEFID du 17 octobre 2018 portant approbation des Statuts particuliers de l'Institut national de santé publique ;
- Sur rapport du Ministre de la santé ;
- Le Conseil des ministres entendu en sa séance du 19 juin 2019 ;

DECRETE

TICLÉ 1 : Les personnes dont les noms suivent sont nommées Administrateurs du Conseil d'administration de l'Institut national de santé publique (INSP) pour un premier mandat de trois (03) ans.

ADMINISTRATEURS REPRESENTANT L'ETAT

Au titre du Ministère de la santé :

- Monsieur Patrice Ali COMBARY, Mle 37 544 F, Médecin spécialiste ; ✓
- Monsieur Ragnessi Justin SAVADOGO, Mle 206 898 Médecin généraliste. ✓

Au titre du Ministère de l'économie, des finances et de développement :

- Madame Talato Eliane DJIGUEMDE/OUEDRAOGO, M 47 698 P, Inspecteur des impôts. ✓

Au titre du Ministère des ressources animales et halieutiques :

- Monsieur Tégawendé Alfred SIMPORE, Mle 52 964 P, Conseiller en gestion des ressources humaines. ✓

Au titre du Ministère de l'agriculture et des aménagements hydro-agricoles :


- Monsieur Dieudonné OUEDRAOGO, Mle 25 611 P, Ingénieur d'agriculture. ✓

ADMINISTRATEUR REPRESENTANT L'ASSOCIATION BURKINABE DE SANTE PUBLIQUE

- Monsieur Aboubacar OUEDRAOGO, Sociologue spécialiste en santé publique.

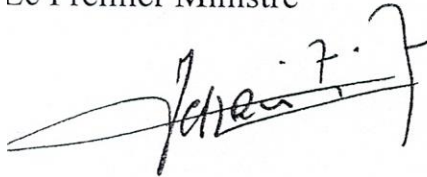
ARTICLE 2 : Le Ministre de la Santé et le Ministre de l'Economie, d
Finances et du Développement sont chargés, chacun en ce qui
concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié
Journal officiel du Faso.

Ouagadougou, le 16 juillet 2019




Roch Marc Christian KABORE

Le Premier Ministre



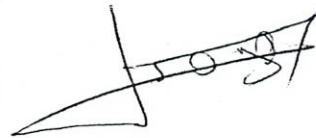
Christophe Joseph Marie DABIRE

Le Ministre de l'Economie, des
Finances et du Développement



Lassané KABORE

Le Ministre de la Santé



Léonie Claudine LOUGUE/SORGHO